

MAIRIE DE MALAFRETAZ

N°2022-11

Extrait du registre des délibérations

Séance du 28 mars 2022

L'an deux-mil-vingt-et-deux le vingt-huit février à vingt heures zéro minute, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle d'animation de la commune sous la présidence de Gary LEROUX, Maire.

Nombre de Membres en exercice : 15

Nombre de Membres présents : 13

Nombre de Membres Votants : 13

Date de la Convocation : 24 mars 2022

Présents : M. Gary LEROUX, M. Patrick VERNOUX, Mme Sandra PENIN, M. Jérôme CHAVANEL, Mme Annick FALCAND, Mme Dominique MICHEL, M. Christophe TRIPOZ, M. Sylvain BELFIS, M. Franck BOUVARD, Mme Nathalie AUPOIL-DANTHON, M. Vincent GUICHARDAN, Mme Florence PIRAT, Mme Laurie PASCAL.

Excusé : Mme Sandra RUCH (ayant donné procuration à Mme Laurie Pascal) M. Bruno BOURY (ayant donné procuration à M. Gary Leroux)

Secrétaire de séance : Mme Annick Falcand

COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2021 - (BUDGET GENERAL)

Monsieur Patrick VERNOUX, Adjoint au Maire, demande à l'Assemblée de délibérer sur le Compte Administratif de l'exercice 2021 dressé par Monsieur Gary LEROUX, Maire,

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le Budget Primitif, et les Décisions Modificatives de l'exercice considéré,

Lui donne acte de la présentation faite au Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

| | INVESTISSEMENT | | FONCTIONNEMENT | |
|--------------------------|------------------------|-------------------------|------------------------|-------------------------|
| | Dépenses ou Déficit | Recettes ou Excédent | Dépenses ou Déficit | Recettes ou Excédent |
| Résultats Reportés | | 181 192.71 | | 94 648.47 |
| Opérations de l'exercice | 220 682.38 | 37 405.95 | 570 830.82 | 693 570.92 |
| Résultat de l'exercice | 183 276.43 | | | 122 740.10 |
| Résultat de Clôture | 2 083.72 | | | 217 388.57 |
| Reste à Réaliser | | 9 557.00 | | |

Délibération certifiée exécutoire
Reçue en Préfecture le 8/04/2022
Publiée le 11/04/2022

Le Maire,
G LEROUX



Accusé de réception en préfecture
001-210102299-20220328-2022-11-BF
Date de télétransmission : 08/04/2022
Date de réception préfecture : 08/04/2022

MAIRIE DE MALAFRETAZ

N°2022-11

Considérant que Monsieur Gary Leroux, ordonnateur, a normalement administré pendant le cours de l'exercice 2021, les finances de la commune de Malafretaz en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées ou utiles :

Après Délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité

CONSTATE les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relatives au report à nouveau, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser.

VOTE et ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que susdits.
Pour extrait conforme,

L'Adjoint au Maire,

Patrick VERNGUIM



Délibération certifiée exécutoire
Reçue en Préfecture le
Publiée le

Le Maire,
G LEROUX

Accusé de réception en préfecture
001-210102299-20220328-2022-11-BF
Date de télétransmission : 08/04/2022
Date de réception préfecture : 08/04/2022